



Club de Défense des Animaux Paris 12

Association loi 1901 créée en 1979 et reconnue d'intérêt général en 1990

Maison des Associations – CDA boîte n° 11

181 avenue Daumesnil 75012 Paris

www.cda-paris12.com

Le Club de Défense des Animaux



Recueillir, soigner et faire adopter les animaux (principalement chats et chiens) abandonnés, maltraités...

Aider les personnes en difficulté (personnes âgées, handicapées, sans domicile fixe...) pour leur permettre de garder auprès d'eux leur animal (aide alimentaire pour animaux, soins vétérinaires...),

Prise en charge de stérilisation de chattes errantes ou de chiennes de personnes en précarité (selon les moyens financiers du moment).

Quel financement ?

Le CDA ne reçoit pas de subventions, ses ressources proviennent essentiellement de ses adhérents et donateurs, des vide-greniers, vente de calendriers, magnets, marque-pages... et de la participation financière demandée lors de l'adoption d'un animal.

Le CDA est dans sa 32^{ème} année

d'existence. C'est dire si le CDA s'est construit une assise solide grâce à une gestion financière rigoureuse et ce depuis sa création en 1979. **Ses frais vétérinaires** sont le poste le plus important des dépenses entre 5 000 et 6 000€/mois (moyenne mensuelle).

Chaque année, les comptes sont présentés aux adhérents et donateurs lors de l'assemblée générale, et sont disponibles à tout moment.



Assemblée générale

Quel fonctionnement ?

Un bureau composé des présidentes d'honneur et en exercice, d'une trésorière, d'une secrétaire et du web master en collaboration avec une bénévole.

Un noyau d'une quinzaine de personnes sont au cœur de l'association auquel s'ajoutent d'autres bénévoles pour des actions **ponctuelles** (vide-greniers, forum des associations...).

Un réseau de familles d'accueil.

Un partenariat avec une trentaine de **cliniques vétérinaires** à Paris et en proche banlieue, dont certaines depuis des décennies.

Quelles activités ?

Vide-greniers

Organisés deux fois par an (juin et octobre), allée Vivaldi dans le 12^{ème}, ils permettent de collecter des fonds qui serviront pour couvrir les frais vétérinaires.



Vide-grenier

Collecte et distributions alimentaires - Les *collectes* sont organisées deux fois l'an, le samedi auprès des clients d'un supermarché du 12^o (croquettes, pâtées, litières...) - La *distribution* a lieu le mardi après-midi, deux fois par mois, place Daumesnil, pour les maîtres en difficulté.

Familles d'accueil - Environ une trentaine de familles assurent le relais entre l'accueil de l'animal et son adoption. *Les frais de nourriture, litière et vétérinaire sont couverts par l'association.*

Adoption - Quatre bénévoles pour ce secteur : après contact via le site web et/ou par téléphone, une visite est organisée entre le futur adoptant et la famille d'accueil par la personne chargée de l'adoption de l'animal.

Visite de suivi - Deux ou trois mois après l'adoption d'un animal, une visite de suivi est organisée auprès des adoptants.

Site web - Vitrine de l'association, il est assuré par deux bénévoles.

Permanence - Le CDA, ne disposant pas de local, tient une permanence chaque samedi de 14h00 à 16h00 à la Maison des Associations du 12ème.

Le journal trimestriel - Adressé aux adhérents, il leur permet d'être tenus au courant des activités passées et à venir de l'association.



Quelles actions ?

Régulièrement, l'association stérilise des chats dits « errants », ainsi que des chiennes de personnes sans domicile fixe ou en grande précarité.

Prise en charge de sauvetages de chats et chatons maltraités, condamnés à être euthanasiés, etc.

Placement d'animaux à la demande de services sociaux lors

d'expulsions de personnes.

→ Ces formes d'aide ne peuvent être possibles que lorsque les moyens financiers et/ou d'accueil du moment le permettent.

L'association accueille près de 300 animaux par an (en grande majorité des chats et chatons, à peu près une dizaine de chiens, dont parfois des chiots) et en fait adopter entre 250 et 280 selon les années.

Mise en place par courrier et sur internet d'une pétition contre le trafic animal. Et, elle s'associe avec les fondations et les associations de protection animale pour dénoncer ce trafic.



Contre la fourrure

Enfin, elle participe à toutes manifestations telles que « Contre les animaux dans les cirques », « Contre la fourrure », « Contre le trafic des animaux », etc.

En partenariat



Animal World - Education canine (séances individuelles ou collectives), Promenades pour chien, et Cat-sitting (s'occupe des chats durant les vacances...). Déplacements Paris et Ile-de-France - **01 43 21 51 89**
07 60 05 51 89



La Niche Câline vous accueille du mardi au samedi au
227 avenue Daumesnil
75012 Paris :
01 43 07 75 3



Lucien



Rambo

Coût d'un animal

Le CDA prend en charge le test FiV/FeLV, identification, vaccin et rappel, stérilisation (pour les chiens, seule la femelle est stérilisée)

	COÛT MOYEN supporté par le CDA		ADOPTANT
	Femelle	Mâle	Participation financière demandée
Chat	180 / 200€	150 / 180 €	150 €
Chien	250 / 300 €	150 / 200 €	170 €

Soutenir le CDA

Créé en 1979, le Club de Défense des Animaux Paris 12 est reconnu d'intérêt général le 10 janvier 1990.

Cette reconnaissance lui permet de délivrer des reçus fiscaux permettant aux adhérents et donateurs une déduction sur leur revenu à hauteur de 66% du versement dans la limite de 20% du revenu imposable.

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION CLUB DE DEFENSE DES ANIMAUX PARIS 12°

Vous aimez les animaux, appréciez leur compagnie, êtes sensible à leurs souffrances, manifestez votre soutien en adhérant au club

Prénom, nom

Tél.

Adresse

..... CP Ville

Je donne : 20 € 30€ 50€ autre

A retourner à : CLUB DE DEFENSE DES ANIMAUX Paris 12°
CDA Boîte n° 11 – Maison des Associations – 181, avenue Daumesnil 75012 Pari

La présidente,
Claudine Régent,
06 82 95 65 39

La trésorière,
Ludmilla Cauwet
06 98 23 96 50